

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Sommaire :

1 – Le cadre général du budget

2 – La section de fonctionnement

3 – La section d'investissement

4 – L'état de la dette

1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Il a été établi avec la volonté de :

- . maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- . contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- . mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (mobilier, matériel, travaux en cours...).

En raison de la fusion des communes de Lagarde-Enval et Marc-la-Tour au 1^{er} janvier 2019, les résultats, biens et autres postes comptables des budgets des communes historiques ont été intégrés dans le budget principal de la commune de Lagarde-Marc-la-Tour.

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2019 s'équilibrent à 974 369 €.
- c) Les taux d'imposition communaux restent inchangés :
 - pour les biens situés sur la commune déléguée de Lagarde-Enval
 - . 6,51 % pour la taxe d'habitation,
 - . 10,47 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - . 73,97 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
 - pour les biens situés sur la commune déléguée de Marc-la-Tour

- . 10,03 % pour la taxe d'habitation,
- . 8,62 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- . 60,00 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties..

La fiscalité locale apporte 197 251,00 € à la commune.

- d) Les dotations et participations constituent des ressources essentielles pour la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (temps d'activité périscolaire, urbanisme...).
- e) L'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.
- f) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	418 752,00	Excédent reporté	329 123,00
Dépenses de personnel	308 206,00	Remboursement de charges	859,00
Dépenses de gestion courante	47 646,00	Recettes des services	107 538,00
Dépenses financières	11 526,00	Impôts et taxes	255 675,00
Dépenses exceptionnelles	39 536,00	Dotations et participations	255 235,00
Ecritures d'ordre entre sections	5 348,00	Recettes de gestion courante	25 448,00
Virement à la section d'investissement	143 355,00	Recettes exceptionnelles	491,00
Total	974 369,00	Total	974 369,00

3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.
Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets de la ville à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouveront inscrites au bilan comptable de la commune.
Les recettes proviennent essentiellement de l'autofinancement prévisionnel, de l'inscription d'un emprunt, de l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement, du FCTVA (remboursement partiel de la TVA), des taxes perçues sur les permis de construire (taxe d'aménagement) et des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant du Département, de l'Etat et de Tulle Agglo.
- b) Les dépenses et les recettes d'investissement 2019 s'équilibrent à 574 834 €.
- c) Les recettes et les dépenses de la section

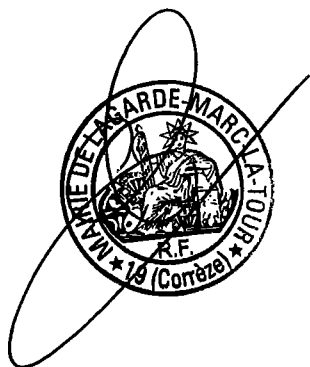
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	85 981,00	FCTVA	46 552,00
Remboursement d'emprunt	73 320,00	Taxe d'aménagement	9 000,00
Dépôts et cautionnements reçus	1 163,00	Affectation en réserves	115 539,00
Immobilisations incorporelles	34 300,00	Subventions	83 557,00
Extension de réseau téléphonique, réhabilitation de luminaires	9 307,00	Emprunt	150 000,00
Immobilisations corporelles	70 445,00	Dépôts et cautionnements reçus	1 163,00
Immobilisations en cours	281 618,00	Ecritures d'ordre entre sections	5 348,00
Opérations patrimoniales	18 700,00	Produits des cessions	1 620,00
		Opérations patrimoniales	18 700,00
		Virement de la section de fonctionnement	143 355,00
Total	574 834,00	Total	574 834,00

d) Les principaux projets en cours et nouveaux programmes sont :

- . l'accessibilité des bâtiments publics,
- . l'adressage,
- . le renouvellement de matériel divers,
- . l'aménagement des abords du chalet,
- . la création de logements dans la maison « Fage »,
- . la réfection de la voirie,
- . la réfection du mur du cimetière.

4 – L'état de la dette au 1^{er} janvier 2019

- a) Il reste onze emprunts en cours de remboursement.
- b) Le capital total restant dû s'élève à 505 923,34 €.



Le Maire,

RINGENBACH Daniel